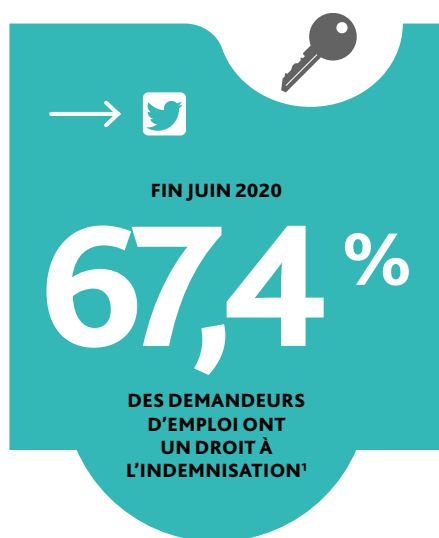




STATISTIQUES ET INDICATEURS

PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI
INDEMNISABLES :
SITUATION AU 30 JUIN 2020

À fin juin 2020, 67,4% des demandeurs d'emploi en catégories ABC sont indemnisables.

Cette note donne une mesure de la part des personnes pouvant potentiellement percevoir une allocation chômage (indemnisables) parmi celles inscrites à Pôle emploi, ainsi que la proportion de personnes effectivement indemnisées parmi celles indemnisables. Le champ de l'indemnisation porte sur les allocations versées par Pôle emploi ; il ne tient pas compte des rémunérations ou aides qui pourraient être versées par ailleurs [cf. Encadré sources & méthodes].

Deux populations de référence sont distinguées : les personnes tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) et l'ensemble des inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C, D, E)².

Fin juin 2020, le nombre de personnes indemnisables représente 67,4% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C. Parmi celles-ci, 78,0% sont indemnisées. Ainsi, 52,6% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C sont indemnisées. Cette forte baisse sur un an de la part des demandeurs d'emploi indemnisables est due à la crise sanitaire, avec notamment une hausse du nombre d'inscrits nettement plus marquée que la hausse du nombre d'indemnisables. Pour rappel, les mesures de prolongation de droits qui ont été prises entre mars et mai avaient entraîné une hausse de cette part des indemnisables le trimestre précédent. Ces mesures n'étant plus en vigueur à fin juin 2020, la baisse de la part s'avère plus forte sur un trimestre que sur un an.

Champ restreint aux personnes tenues de rechercher un emploi (A, B, C)

Fin juin 2020, en France métropolitaine, parmi 5,8 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, 67,4% sont indemnisables, un taux en baisse par rapport au trimestre précédent de 3,0 points et sur un an à hauteur de 1,8 point. Parmi elles, 59,8% sont indemnisables au titre de l'Assurance chômage (-2,8 points sur un trimestre et -1,4 point sur un an), 6,3% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,1 point sur un trimestre et -0,5 point sur un an) [cf. Tableau 1].

Fin juin 2020, parmi les personnes indemnisables en catégories A, B, C, 78,0% sont indemnisées, un taux en hausse sur un trimestre de 2,8 points et sur un an de 5,0 points. Pour l'Assurance chômage, cette part, égale à 76,9%, augmente de 2,8 points sur le trimestre et de 5,6 points sur un an. Elle s'élève à 88,9% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (en hausse de 0,9 point sur un trimestre et de 1,7 point sur un an). La hausse généralisée de cet indicateur s'inscrit dans un contexte de diminution de l'activité réduite découlant de la crise sanitaire.

1. Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ou dispensés de recherche d'emploi.

2. Les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps.

Tableau 1

DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C

Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Évolutions sur	
	Juin 2019 (*)	Mars 2020 (*)	Juin 2020 (**)	Un trimestre	Un an
Ensemble des inscrits (A, B, C) (***)	5 557,8	5 551,4	5 837,7	5,2%	5,0%
Indemnissables au titre du chômage	3 849,3	3 915,1	3 936,5	0,5%	2,3%
dont Assurance chômage	3 397,1	3 478,7	3 488,9	0,3%	2,7%
dont Etat	381,9	359,3	370,6	3,1%	-3,0%
Indemnisées au titre du chômage	2 806,4	2 958,7	3 068,7	3,7%	9,3%
dont Assurance chômage	2 423,2	2 592,2	2 682,8	3,5%	10,7%
dont Etat	333,1	315,1	329,6	4,6%	-1,1%
Part des personnes indemnissables	69,3%	70,5%	67,4%	- 3,1 pts	- 1,8 pt
dont Assurance chômage	61,1%	62,7%	59,8%	- 2,9 pts	- 1,4 pt
dont Etat	6,9%	6,5%	6,3%	- 0,1 pt	- 0,5 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnissables	72,9%	75,6%	78,0%	+ 2,4 pts	+ 5,0 pts
dont Assurance chômage	71,3%	74,5%	76,9%	+ 2,4 pts	+ 5,6 pts
dont Etat	87,2%	87,7%	88,9%	+ 1,2 pt	+ 1,7 pt

(*) données définitives (**) données provisoires (***) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps

Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

Champ de l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi (A, B, C, D, E)

Fin juin 2020, en France métropolitaine, parmi 6,5 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E, 66,2% sont indemnissables, soit une baisse de 2,6 points sur un trimestre et de 1,3 point sur un an. Parmi elles, 58,3% sont indemnissables au titre de l'Assurance chômage (-2,4 points sur un trimestre, -0,9 point sur un an) et 5,9% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,1 point sur un trimestre et -0,8 point sur un an) [cf. [Tableau 2](#)]. Une part de cette baisse découle du transfert du financement de la rémunération de fin de formation du budget de l'Etat au budget de Pôle emploi à compter du 1^{er} janvier 2020. Sans ce transfert, la part des personnes indemnisées au titre d'allocations de solidarité-Etat aurait été de 6,2%.

Fin juin 2020, parmi les personnes indemnissables en catégories A, B, C, D, E, 78,8% sont indemnisées, soit un taux en hausse de 2,6 points sur un trimestre et de 4,7 points sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part atteint 77,8% en juin 2020 ; elle est en hausse de 2,5 points sur un trimestre et de 5,2 points sur un an. Elle s'élève à 87,2% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (+1,1 point sur un trimestre, +1,6 point sur un an).

Tableau 2

DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C, D, E

Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Évolutions sur	
	Juin 2019 (*)	Mars 2020 (*)	Juin 2020 (**)	Un trimestre	Un an
Ensemble des inscrits (A,B,C,D,E) (***)	6 241,8	6 226,9	6 483,3	4,1%	3,9%
Indemnissables au titre du chômage	4 212,0	4 292,5	4 289,4	-0,1%	1,8%
dont Assurance chômage	3 697,6	3 789,5	3 779,6	-0,3%	2,2%
dont Etat	416,9	373,2	383,2	2,7%	-8,1%
Indemnisées au titre du chômage	3 119,0	3 288,0	3 379,0	2,8%	8,3%
dont Assurance chômage	2 683,8	2 868,3	2 939,3	2,5%	9,5%
dont Etat	357,0	320,2	334,3	4,4%	-6,4%
Part des personnes indemnissables	67,5%	68,9%	66,2%	- 2,8 pts	- 1,3 pt
dont Assurance chômage	59,2%	60,9%	58,3%	- 2,6 pts	- 0,9 pt
dont Etat	6,7%	6,0%	5,9%	- 0,1 pt	- 0,8 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnissables	74,1%	76,6%	78,8%	+ 2,2 pts	+ 4,7 pts
dont Assurance chômage	72,6%	75,7%	77,8%	+ 2,1 pts	+ 5,2 pts
dont Etat	85,6%	85,8%	87,2%	+ 1,4 pt	+ 1,6 pt

(*) données définitives (**) données provisoires (***) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps

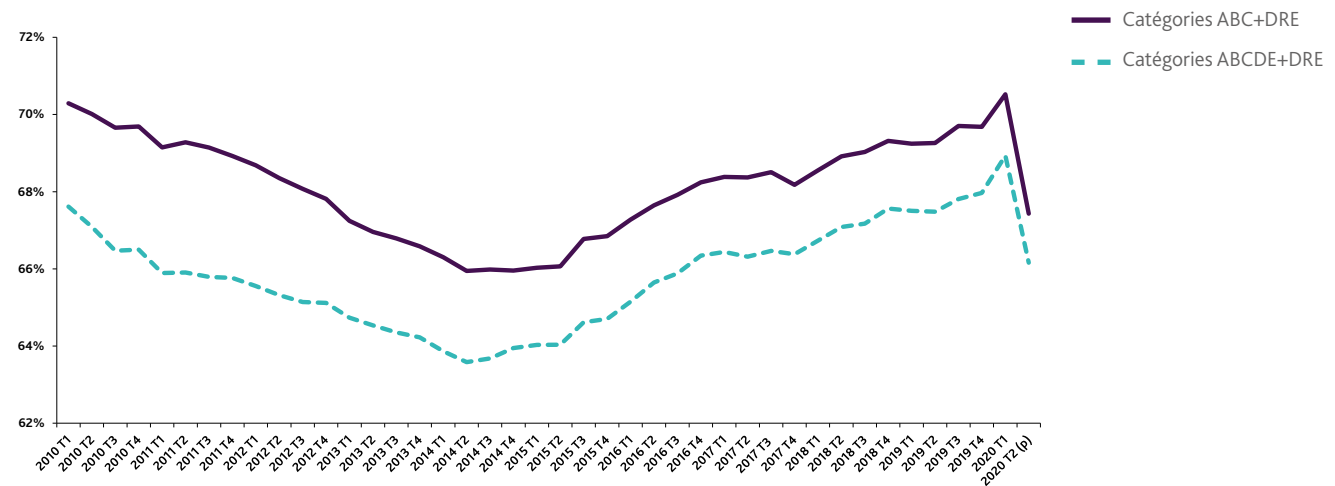
Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

Le rapport entre le nombre de personnes indemnisables et le nombre d'inscrits a baissé de façon quasi continue entre le premier trimestre 2010 et le deuxième trimestre 2014, avant de se stabiliser jusqu'au deuxième trimestre 2015 [cf. Graphique 1]. Ce taux était en hausse depuis le troisième trimestre 2015 jusqu'au premier trimestre 2020, mais au second trimestre 2020 ce taux a drastiquement chuté du fait de la forte hausse du nombre d'inscrits par rapport à celle observée pour les indemnisables.

En effet, la part des indemnisables parmi les inscrits était revenue au premier trimestre 2020 (70,4% pour les ABC et 68,7% pour les ABCDE) à un niveau proche de celui observé au premier trimestre 2010 du fait des mesures de prolongation des droits, puis a chuté au deuxième trimestre 2020 à 67,4% pour les catégories ABC (66,2% pour ABCDE).

Graphique 1

PART DES PERSONNES INDEMNISABLES PARMIS LES INSCRITS

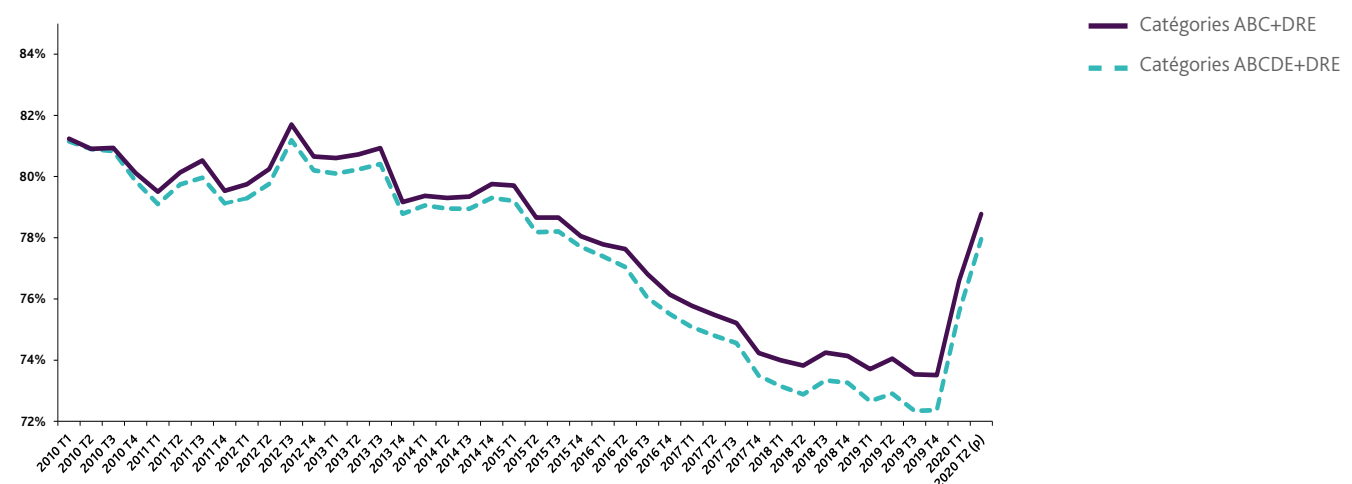


Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Le rapport du nombre de personnes indemnisées à celui des personnes indemnisables a diminué en tendance du troisième trimestre 2012 jusque fin 2019 [cf. Graphique 2]. Ce ratio, qui était de 72,6% fin 2019 (73,7% pour les catégories ABCDE), a fortement augmenté à compter du premier trimestre 2020 ; au second trimestre 2020 ce taux atteint 78,0% pour les catégories ABC et 78,8% pour les catégories ABCDE.

Graphique 2

PART DES PERSONNES INDEMNISÉES PARMIS LES INDEMNISABLES



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Sources et méthodes

Les indicateurs de taux de couverture présentés dans cette note sont établis sur la base d'une méthodologie définie conjointement entre Pôle Emploi, la Dares et l'Unédic. Elle a fait l'objet d'une [note méthodologique détaillée](#).

CONCEPTS

Personne indemnisable : personne qui bénéficie d'un droit à l'indemnisation (droit ouvert). Elle peut être soit indemnisée au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisée (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale).

Personne indemnisée : personne indemnisable en fin de mois et percevant au moins un euro le dernier jour du mois.

[Des séries de données sur l'indemnisation](#) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

CHAMP

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.

Seules les personnes recevant une allocation versée par Pôle emploi sont comptabilisées dans cette note, à l'exclusion de toutes autres rémunérations ou aides versées par un autre organisme (RSA, rémunération des stagiaires en formation versée par les Conseils régionaux, indemnités Sécurité Sociale ...).

Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage ou de la solidarité-Etat (y compris les allocations d'aide au reclassement ou de formation). Les allocations de préretraite, gérées par Pôle Emploi, sont en revanche exclues.

Les indicateurs sont déclinés sur les champs de :

- l'Assurance chômage : allocations ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) et AREF (ARE Formation), hors convention de gestion ONP, ARE différé (intermittents du spectacle), ATI (allocation des travailleurs indépendants) et ARE différé formation, ASP (Allocation de sécurisation professionnelle).
- l'Etat : ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et ASS formation, ATA2 (Allocation Temporaire d'Attente 2, anciens détenus et salariés expatriés), AER (Allocation Equivalent Retraite), ATS (Allocation Transitoire de Solidarité), AFSP (Allocation du Fonds Spécifique Provisoire), RFF (Rémunération de Fin de Formation jusqu'à fin 2019).

Enfin, les allocations Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG et AREF-CG), la RFPE (Rémunération Formation Pôle emploi) et la RFF (depuis début 2020) sont prises en compte dans le total.

CATÉGORIES D'INSCRIPTION

Les personnes inscrites à Pôle emploi sont regroupées en catégories, selon qu'elles sont :

- tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie A), en activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C) ;
- non tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie D) ou en emploi (catégorie E).

Pour plus de détail : [catégories](#)

SOURCE

Les indicateurs de taux de couverture présentés ici sont élaborés, avec un recul de 6 mois, à partir de fichiers issus du Fichier National des Allocataires (FNA) et du Fichier Historique Statistique (FHS). Les indicateurs de la période la plus récente sont provisoires car estimés à partir d'un fichier avec 3 mois de recul.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

